## LE PRÉSIDENT DU RCD ACCUSE «DES CLANS DU POUVOIR» :

# «Vous avez mis l'Algérie aux enchères»

***Le président du RCD ne mâche pas ses mots, accusant ouvertement des clans du pouvoir de s'adonner à une «lutte indécente», livrant le pays à une véritable «vente aux enchères», un pays en proie à «des incertitudes et périls induits à la fois par l'échec d'une gouvernance despotique et une situation régionale préoccupante».***

**M. Kebci - Alger (Le Soir) -** Pour Mohcine Belabbas qui ouvrait, hier vendredi, les travaux d'une session ordinaire du conseil national du parti, chacun de ces clans «espère convaincre être le seul en mesure d'arrimer notre destin, qui à la France, qui aux Etats-Unis, considérant dans cette «transaction», «le citoyen comme un sujet sans voix».

Le comble ou le drame, regrette-t-il, est que cela intervient alors que le pays traverse «un moment de grande confusion politique aggravée par une paralysie de l'économie nationale qui menace les bases matérielles de la nation» et où «tous les signaux sont au rouge, notamment les agrégats macroéconomiques, jusque-là irrigués par la rente pétrolière, que le pouvoir brandissait, il n'y a pas si longtemps, comme un trophée de guerre, un label de la pertinence de ses choix.

Une façon de fermer la porte au débat et de disqualifier les opposants qui ont anticipé la crise actuelle et osé tirer la sonnette d'alarme». Pendant que les populations s'interrogent légitimement sur leur devenir en proie à un chaos envahissant, du fait de la baisse des prix des hydrocarbures, des menaces sur notre sécurité et de l'impotence du chef de l'Etat, le pouvoir, affirme encore le président du RCD, « s'échine à rythmer la scène politique avec des acteurs du sérail qui vantent leur préférence américaine ou leur proximité avec la France. Voilà où le système politique qui a confisqué notre souveraineté depuis 1962 a conduit le pays : c'est-à-dire une Algérie officielle qui se débat entre une allégeance à l'ancienne puissance coloniale et une offre de reprise par le gendarme du monde».

Considérant que «l'heure est grave» et que «le fossé qui s'est davantage creusé entre les institutions de l'Etat et la société qui menace jusqu'à notre devenir», Belabbas n'a pas manqué de «rendre hommage, sans démagogie aucune, à la retenue et au sens patriotique de notre population qui a su retenir sa colère devant les dérives d'un Exécutif qui a perdu tout sens de la mesure».

Au sujet de la nouvelle Constitution promulguée, «rien de concret n'est venu pour confirmer «l'approfondissement du processus démocratique», conféré à cette révision, qui se devait d'apporter plus d'apaisement à défaut de légalité et de transparence surtout dans le fonctionnement des centres de décision stratégiques».

Et au président du RCD d'étayer son constat par le «maintien en détention « provisoire, durant plus de dix mois, de citoyens accusés de délits politiques, à l'instar de ceux du Mzab, ce qui est «symptomatique d'un aveuglement total du pouvoir», citant les cas du secrétaire national du parti, Nacerdine Hadjadj et Nordine Krouchi et «les décès de détenus rapportés par la presse et leurs avocats qui doivent nous alerter au plus haut niveau».

Parce que, a-t-il encore estimé, son parti a «depuis longtemps gagné la bataille des idées et qu'il est en train de gagner la bataille de l'action, le président du RCD a soutenu qu'il reste au RCD à gagner la «bataille du rapport de force politique». D'où son constat que «l'heure est venue de provoquer une recomposition du champ politique en faveur et autour de l'opposition, la seule chance pour l'Algérie d'éviter le chaos».

Photo : Samir Sid

Mohcine Belabbas, président du RCD.

### Départ de Jil Jadid de la CLTD : un «non-événement»

A propos du départ de Jil Jadid de la Coordination pour les libertés et la transition démocratique dont son parti est partie prenante, le président du RCD a estimé que cela «ne constitue nullement un événement».

«La CLTD a été fondée par trois partis ayant boycotté la dernière élection présidentielle avant qu'elle ne soit rejointe par deux candidats à la candidature à ce rendez-vous du 17 avril 2014.

Et puis, la CLTD a tenu, mercredi dernier, la plus efficace de ses réunions depuis 2015 en ce sens qu'elle s'est dotée d'une commission mixte pour étudier les divers projets de loi organique», a poursuivi Belabbas. Dont notamment celui portant institution d'une haute instance de surveillance des élections.

Initiative que le président du RCD qualifie de manœuvre de plus du pouvoir pour dribbler et tromper l'opinion publique, en polluant la revendication de l'opposition portant institution d'une instance indépendante de supervision des élections, une doléance acceptée par la population et adoptée par la classe politique dans sa plus grande majorité.

**M. K.**

## POINT DE VUE

# La gestion par la menace et l'exclusion

**Par Mohamed Khalfaoui(*)**

J'ai lu sur votre respectable journal que : «Le Président Abdelaziz Bouteflika a validé ce mardi 31 mai en Conseil des ministres deux avant-projets de lois présentés par le vice-ministre de la Défense nationale, Ahmed Gaïd Salah, sur le nouveau statut des personnels militaires. Ces deux textes ont pour finalité de consolider les règles régissant l'obligation de réserve des officiers généraux et des officiers supérieurs à la retraite», selon le communiqué du Conseil des ministres, diffusé via l'agence officielle APS. Je souhaite exposer dans les colonnes de votre quotidien l'état d'esprit que suscite ce nouveau verrouillage.

Je me souviens qu'au moment où on signait le contrat d'engagement dans les rangs de l'ANP, l'obligation de réserve nous était signalée. Elle est effective durant le service et à la retraite. Donc de ce point de vue, il n'y a rien de nouveau. Ce qui est nouveau, c'est cette sélection par rapport aux grades et cette interdiction de vivre les évènements de notre pays. Seuls sont concernés par ces avant-projets de lois, les officiers supérieurs et les officiers généraux alors que les officiers subalternes, les sous-officiers et les hommes de troupes, chacun à son niveau a subi une instruction spécifique, exercé le métier, participé aux différentes activités de son unité et pris certaines responsabilités…, tout comme les hommes du contingent d'ailleurs, ils étaient des militaires dans toute l'acception du terme. Pourquoi cette tranche opérationnelle, vitale de l'ANP serait-elle épargnée ? Faudrait-il alors redéfinir le concept de secret militaire ? Pour être raisonnables et protégées par ceux-là mêmes qui les subissent, les futures exigences des nouvelles lois qui figureront désormais sur les contrats devraient être restreintes à une période raisonnable après la démobilisation du cadre, débattues par les élus au sein de l'APN qui en limitera la période restrictive. Ainsi, on évitera aux retraités l'idée de ne plus être concernés par le pays. La mise à la retraite ne doit en aucun cas être ressentie comme un assassinat. On ne perdra pas de vue que le retraité est souvent l'image future de celui qui est encore en activité et qu'aucune loi ne peut avoir un effet rétroactif.

Il est entendu que si ces lois traitent uniquement la protection des secrets militaires ou des activités à l'intérieur de nos unités, l'obligation de réserve n'est pas discutable. Toute autre restriction des libertés citoyennes s'apparenterait à de la violence. Evidemment, les textes ne sont pas encore diffusés pour apporter une contribution assez objective mais d'ores et déjà on peut espérer une souplesse dans le règlement par la délimitation de période «d'abstention d'activité politique ou de participation directe aux débats», comme cela se fait sous d'autres cieux. Dans le cas contraire, on peut s'interroger sur les dessous d'un tel projet de lois. Serait-il orienté ? Les autres catégories militaires ci-dessus citées peuvent-elles adhérer aux partis politiques, s'exprimer librement ? Dans le cas contraire, c'est une majorité d'Algériens qui sera réduite au silence (si on compte les militaires du contingent), car notre armée est, à ce jour, une armée populaire.

Le droit à la citoyenneté ne peut être négocié, car l'acte de prendre sa retraite ne peut être assimilé à un acte de décès.

Depuis toujours, les militaires qui ont pris leur retraite n'ont pas été empêchés d'exercer les fonctions de président de la République, de Premier ministre, de ministre, d'ambassadeur et même de chefs de partis politiques dans l'opposition. L'obligation de réserve n'a en aucun cas été mise à mal. Ailleurs, on incite cette frange de la société à participer au débat national à travers les plateaux TV, les think tanks et autres associations pour enrichir les débats, diversifier les approches pour bien cerner le sujet sans que le pouvoir s'y implique… Manifestement, l'Algérie ne semble pas avoir pris la mesure des grandes mutations qui s'opèrent autour d'elle. Son entêtement dans son anachronisme l'affaiblit et l'isole chaque jour un peu plus. Le pouvoir, piégé par ses fautes originelles, n'arrive pas à se défaire de son système de gouvernance fermé, devenu source de ses échecs et qu'il continue à verrouiller. Depuis quelque temps, on assiste à l'émergence de leaders de la corruption, cette corruption défendue désormais à l'Assemblée nationale ! par des «élus du peuple» ! à l'étouffement des voix de patriotes et à la fermeture des moyens de communication susceptibles de dévoiler le crime. C'est dire l'échec monstrueux du système de gouvernance qui sévit depuis l'indépendance et duquel le pays n'a pu s'affranchir malgré certaines tentatives courageuses (Chadli, Zeroual), en droite ligne avec l'esprit du 1er Novembre.

**M. K.**

*** Officier supérieur à la retraite.**